



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 38679

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à sa question écrite n° 30257 du 24 mai 1999 appelant son attention sur la modification des lois n° 84-148 du 1er mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises et n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de lui préciser l'état actuel de cette réforme. En effet, répondant à sa question écrite, elle avait indiqué qu'elle procédait à une vaste consultation sur ce sujet complexe, en raison de « la nécessité d'une réforme d'ampleur », et l'établissement d'un avant-projet de loi qui devait « être finalisé à la fin de cette année » (JO, AN, 5 juillet 1999).

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que, comme il lui a été indiqué, la rénovation des lois du 1er mars 1984 sur la prévention des difficultés des entreprises et du 25 janvier 1985 sur le redressement et la liquidation judiciaires fait partie de l'ensemble du dispositif destiné à réformer la justice commerciale et l'environnement juridique de l'entreprise. Une réforme d'ampleur est entreprise en sens, qui tient compte des observations auxquelles a donné lieu le document d'orientation préparatoire diffusé par la Chancellerie dans le courant du mois de décembre 1998. Il sera procédé à nouveau, avant la rédaction d'un projet définitif, à de nombreuses consultations.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38679

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7092

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1189